



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Entreprise MK Sàrl**, Ch. des Crêts 17, 1630 Bulle
2. Déclaration de faillite: 06.09.2010
3. Suspension de faillite: 05.01.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 14.02.2011
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Entreprise générale dans le domaine de la construction ainsi que les activités de rénovation, transformation, plâtrerie, peinture et construction métallique (réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

00588765

